

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

AMENAGEMENT DU BOURG DE VADALLE RD 15

AVANT PROJET

2 - NOTE DE PRESENTATION

Sommaire

<u>1 - PREAMBULE</u>	<u>1</u>
<u>2 - ENJEUX ET OBJECTIFS</u>	<u>6</u>
<u>3 - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS</u>	<u>6</u>
<u>3.1 la section courante d'une manière générale</u>	<u>6</u>
<u>3.2 L'entrée Ouest</u>	<u>6</u>
<u>3.3 les abords de l'épicerie</u>	<u>7</u>
<u>3.4 le carrefour de la rue de la Combe et son petit square</u>	<u>8</u>
<u>3.5 la placette du lavoir</u>	<u>9</u>
<u>3.6 le lavoir</u>	<u>10</u>
<u>3.7 la remontée vers le vieux village de Bourrier</u>	<u>11</u>
<u>3.8 le secteur de la rue des pins</u>	<u>11</u>
<u>3.9 l'entrée Est</u>	<u>12</u>

[1 - PREAMBULE](#)

Aussac-Vadalle, commune du département de la Charente, se situe sur le territoire du Pays du Ruffecois, à 19 km au nord d'Angoulême. Elle appartient au canton de Mansle - Saint-Amant de Boixe et à la Communauté de communes de Cœur de Charente.

La collectivité est desservie par les routes nationales 10 et départementales n°15, 40 et 115.

La population d'Aussac-Vadalle s'élève à 513 habitants avec une superficie de 17,61 km², et une densité de la population de 28,5h/km². L'évolution de la population, entre les recensements de 2007 et 2011, est de plus 25%.

Aussac-Vadalle est un lieu privilégié pour les randonneurs (pédestres, cyclistes, vététistes).

La commune dispose de l'église paroissiale Saint-Pierre aux liens dont l'existence est citée en 922.

→ Le périmètre étudié comprend la traversée du bourg de Vadalle par la Route Départementale n° 15.



RD 15, traverse du bourg linéaire environ 1200 m

Le parcours depuis l'entrée Ouest :

L'entrée du bourg côté RN 10



Les abords de la mairie



Chicane existante



Les abords de l'épicerie



Le Lavoir



La montée vers le vieux village de Bourrier



Le vieux village de Bourrier



Le bâti récent vers l'entrée Est



L'entrée Est



2 - ENJEUX ET OBJECTIFS

La commune souhaite répondre aux objectifs ci-après :

- **Sécuriser la traversée du bourg en agissant sur les engins motorisés**
- **Donner une vraie place aux piétons en confortant et sécurisant leur déplacement**
- **Diminuer l'image routière en valorisant la traverse**
 - **Embellissement paysager**
 - **Traitements des placettes et points remarquables de la traversée**

Le présent avant-projet est issu :

- D'une réunion publique avec les riverains par une déambulation sur le terrain pendant une demi-journée
- De réunions de travail avec les partenaires (CD 16, SDEG, Pays Ruffecois...)
- D'une réunion de présentation en conseil municipal

3 - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

3.1 LA SECTION COURANTE D'UNE MANIERE GENERALE

Sur l'ensemble de la traverse :

- Chaussée calibrée autour de 5.50m
- Création d'un trottoir normalisé côté Sud

3.2 L'ENTREE OUEST

La zone est sécurisée par la mise en place d'une double écluse créant une chicane

- La double écluse se caractérise par un rétrécissement vers la gauche puis un déport de trajectoire vers la droite.
- Sens prioritaire côté bourg
- 1^{er} îlot d'une longueur d'environ 6.00m avec création d'une chaussée à 3.50m
- Espace de stockage d'environ 15.00m
- Puis second îlot d'environ 12m (sens sortant)
- Couche de roulement renforcée au passage rétrécie
- Bordurage des îlots (T2 ou I2 collée)
- Signalisation verticale de police :

- signaux B15 et C18
- signaux B14 et B33
- Embellissement paysager
 - Habillage des îlots par une plantation généreuse
 - Plantation d'alignement

3.3 LES ABORDS DE L'EPICERIE

Afin de signifier ce secteur et de sensibiliser les usagers motorisés :

Création d'un long plateau ralentisseur

- Longueur y compris rampant : environ 50.00 m
- Couche de roulement environ 6 cm GB + 6 cm BBSG
- Rampe de 7/8 % (selon attente mairie)
- Bordure type T2 béton gris
- Signalisation verticale de police :
 - signal C27 en position
 - signaux A2Bb et B30 en présignalisations
 - Signal B33 (fin de 30)

Un effet traversier devant la façade de l'épicerie permet de signifier la traversée de chaussée :

- Pose de pavé résine



La zone de stationnement est traitée simplement :

- Maintien de la zone de stationnement bien utile au commerce

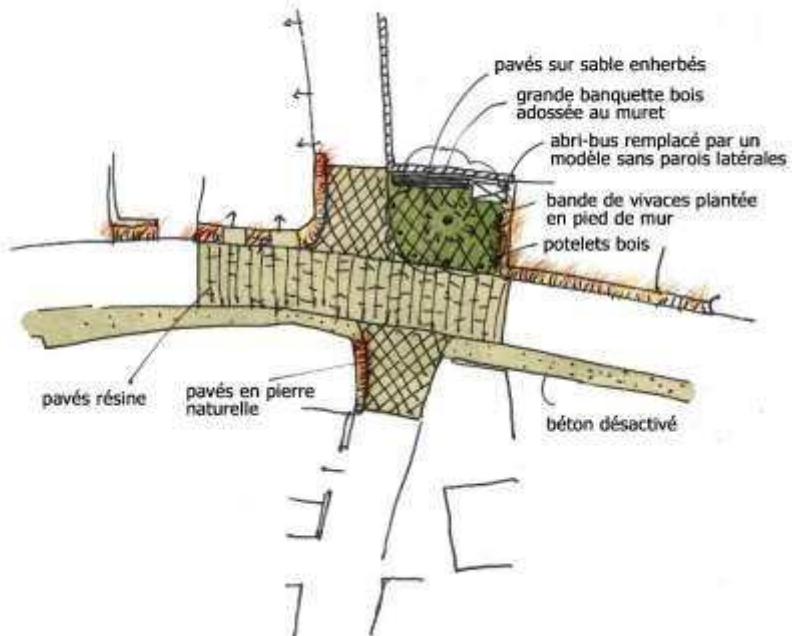
- Renforcement des espaces verts pour embellir la grande surface minérale

3.4 LE CARREFOUR DE LA RUE DE LA COMBE ET SON PETIT SQUARE

Il s'agit du premier carrefour qui sera identifié par un traitement qualitatif. Il s'agit d'animer la traverse en validant des secteurs singuliers.

Carrefour vers Ravaud

Rappel des intentions paysagères



Le carrefour est ainsi traité :

- Effet traversier par la mise en œuvre de pavé résine
- Plantations de vivaces en pied de façade
- Rappel : trottoir côté sud
- Le square est aménagé :
 - Surface enherbée sur dalle ou pavés
 - Suppression du muret disgracieux remplacé par des potelets bois
 - Banquette bois adossée au muret du fond
 - Abri bus rénové



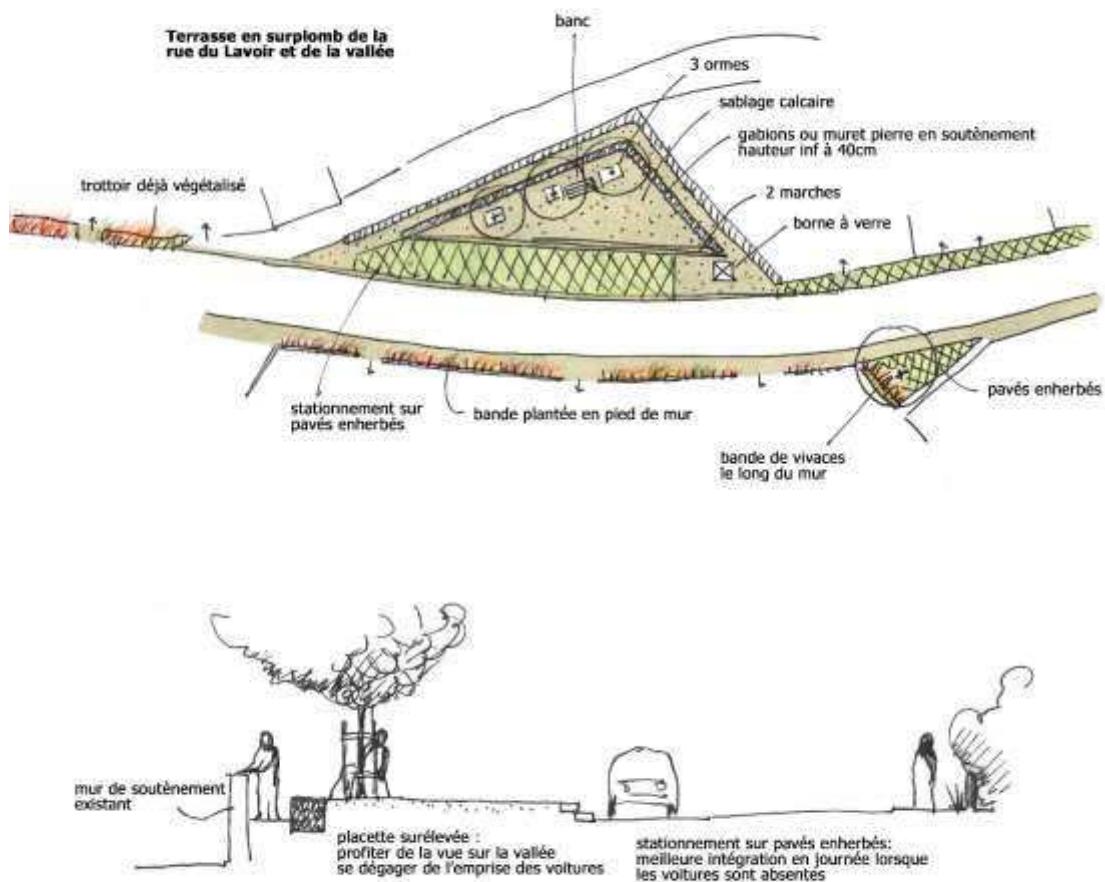
3.5 LA PLACETTE DU LAVOIR

Situé en bordure de RD 15, cette placette triangulaire d'environ 450 m² domine la petite rue du lavoir et la vallée, limitée par un muret maçonné.



Elle offre une forte image routière par son aspect de délaissé routier.

Rappel des intentions paysagères



Les aménagements retenus sur la base de l'intention paysagère sont les suivants :

- Déhanchement de chaussée afin de rompre la trajectoire de la RD 15, incitant les usagers à ralentir et de renforcer la zone piétonne côté Sud
- Création d'une zone de stationnement sur dalle engazonnée... Il s'agit de limiter les surfaces imperméables pour mieux gérer les écoulements des eaux pluviales
- Plantations d'arbres d'alignement pour créer un mail végétal
- Création d'une terrasse en surplomb :
 - Espace en surélévation calé par un jeu de marches côté route et des gabions côté vallée
 - Pose de banc
 - Plantation d'arbres d'ombrages
 - Traitement du sol par un simple calcaire sablé

3.6 LE LAVOIR

Il s'agit du second carrefour qui sera signifié dans la traverse.

Le carrefour est ainsi traité :

- Effet traversier par la mise en œuvre de pavé résine
- Amorce rue du lavoir en béton lavé pour mettre en valeur la maçonnerie du lavoir
- Plantations de vivaces en pied de muret

Concernant le lavoir :

- Suite aux dernières rénovations opérées par la mairie, il reste à traiter :
 - Les abords des bassins constitués d'un vieux ré agréage en béton gris vieillissant et dégradé
 - Un escalier en marche béton gris



L'opération consiste :

- Décrouter le sol en supprimant le ré agréage
- Evaluer l'état du support :
 - Ancien dallage ? son état ? possibilité de rénovation ?
 - Couche de pierre ? fouille et création d'un dallage en pavés vieillis ?

Cette prestation devrait être prise en main par un artisan maçon qui pourra opérer au préalable à un sondage d'investigation.

3.7 LA REMONTEE VERS LE VIEUX VILLAGE DE BOURRIER

Les principes retenus sont les suivants :

- Le plateau existant en bas est préservé
- Le bâti reçoit un trottoir minéral afin de conforter les petits déplacements des riverains vers leurs jardinets
- Un effet traversier permet de rappeler la traverse du bourg et signifie
- Côté gauche, les accotements enherbés sont bien évidemment préservés, en forme de noue, ils permettent de recevoir les eaux de ruissellement.

3.8 LE SECTEUR DE LA RUE DES PINS

Les principes retenus sont les suivants :

- Le cheminement côté droit est maintenu et rénové
- Le carrefour est signifié par un effet traversier
- A l'angle de la rue des Pins, un petit espace sera minéralisé afin de recevoir un abri bus.
- Côté gauche, les accotements enherbés sont bien évidemment préservés, en forme de noue, ils permettent de recevoir les eaux de ruissellement.

3.9 L'ENTREE EST

Les aménagements sont les suivants :

- Crédation d'une double écluse pour réduire les vitesses. Ses caractéristiques sont identiques à celle de l'entrée ouest.
- Le cheminement côté droit est maintenu et rénové
- Embellissement paysager
 - Habillage des îlots par une plantation généreuse
 - Plantation d'alignement
 - Déplacement des panneaux EB 10 qui sont reculés pour intégrer le carrefour du lotissement en zone 50.